

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC
Procès-Verbal du Comité Syndical
Séance du 27 juin 2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Tableau de bord mensuel et points d'actualité
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2018
4. Délibérations

RESSOURCES HUMAINES

- Accord de progrès social D/2018-005
- Régime indemnitaire – mise en place du RIFSEEP D/2018-006
- Convention d'assistance du CDG 33 pour la mise à jour du document unique D/2018-007
- Convention avec le CDG 33 pour une prestation de service mutualisé de médiation D/2018-008
- Désignation d'un Délégué mutualisé à la Protection des Données du Syndicat Mixte Gironde Numérique et d'un agent de liaison du SIVU D/2018-009

DIRECTION GENERALE

- Partenariat, veille technique et scientifique au SIVU D/2018-010

FINANCES

- Approbation du compte de gestion 2017 D/2018-011
- Approbation du compte administratif 2017 D/2018-012
- Affectation des résultats D/2018-013
- Budget supplémentaire 2018 D/2018-014
- Actualisation de la convention cadre avec les associations D/2018-015

MARCHES

- Arrêt du marché des barquettes gastro normes en cellulose et relance D/2018-016

5. Communication

- Bilan d'activité

6. Relevé de décisions

7. Questions diverses

Etaient présents à titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, BOUILHET et POITREAU et Monsieur LAMAISON

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, LABORDE, LIRE, RAUX, et WALRYCK, et Messieurs BRASSEUR, du PARC et PRADELS
Monsieur BRASSEUR a donné pouvoir à Madame MARCHAND

Etaient présents à titre technique :

Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique et Mesdames Anne VEZIN, Responsable du pôle des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques, Madame Sophie LACOMBE, Responsable du pôle Finances Budget Marchés et Madame Patricia BORDAS, Assistante des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques.

La séance est ouverte à 9 heures par Madame Régine MARCHAND, Vice-Présidente du SIVU.

Madame MARCHAND :

Le quorum est atteint ; nous allons donc désigner le secrétaire de séance. Madame JAMET se porte volontaire. Je précise que Monsieur BRASSEUR m'a fait parvenir un pouvoir.

Points d'actualité

Madame MARCHAND et Monsieur SIMON :

• **Tableau de bord Mai**

- Les effectifs de convives sont légèrement supérieurs aux prévisions. Toutefois les bons chiffres de mai devraient être contrecarrés par ceux de Juin, plus aléatoires et en diminution sans cause annoncée.

- Les niveaux de satisfaction enregistrés sont dans l'ensemble très satisfaisants et supérieurs aux objectifs, de l'ordre de 75 % à 90 % d'opinions favorables.

- Nos résultats d'analyses progressent positivement mais nous n'en verrons les effets qu'avec le prochain envoi de juin où les analyses liées au nouveau tunnel de lavage seront prises en compte. Les 19 prélèvements effectués depuis un mois sont tous satisfaisants.

- en matière de qualité d'approvisionnements, nous atteignons pour l'heure notre objectif de 30 % de part bio. Cela demeure toujours aléatoire par exemple si les conditions météorologiques sont défavorables et parce que la demande est globalement supérieure à l'offre. Il faudra attendre la fin du semestre pour voir si l'amélioration de notre taux pour les produits loco régionaux est avérée. Nous continuons à travailler sur ces domaines en nous adossant, notamment, à différentes associations et aux interprofessions.

- sur le plan économique et budgétaire, nous restons bien dans la trajectoire.

• **Autres points**

- marché barquettes cellulose : Le marché a fait l'objet d'une procédure en référé précontractuel de la part d'un candidat évincé. Le tribunal a siégé lundi dernier et nous attendons maintenant le délibéré. Cela a 3 conséquences :

- Une relance de la procédure
- Un retard dans l'application d'au moins 5 mois
- La fragilité des critères de développement durable dans les achats publics.

Madame JAMET :

Cependant si vous enlevez les critères environnementaux, vous risquez de travailler avec de la cellulose asiatique. Il est dommage que la loi ne permette pas la prise en compte du bilan carbone comme l'un des critères techniques d'analyse des offres.

Monsieur SIMON :

C'est effectivement un vrai problème actuellement et il est fort probable qu'à défaut de jurisprudence, le prochain marché fasse à nouveau l'objet d'une procédure. Nous allons donc nous faire assister d'un conseil juridique pour sécuriser le prochain appel d'offres.

Madame JAMET :

Il me paraît utile de communiquer sur ce problème et notamment auprès du collectif cantines sans plastique et de l'association Zéro Waste.

Monsieur SIMON :

- Forum AGORES de Juin : la manifestation qui s'est déroulée sur 3 jours à Gradignan a rencontré son public et un franc succès. Les diverses contributions du SIVU ont été appréciées. Les travaux réalisés lors de cette manifestation feront l'objet d'une large publication. Plusieurs sujets ont été mis à l'honneur, notamment :

- La diversification des comportements alimentaires (sans viande...)
- Les exigences de qualité d'approvisionnements (régionaux ; bio et labels...)
- Les évolutions technologiques et la lutte contre le gaspillage
- L'impact sur la santé et le débat sur les conditionnements. Sur ce plan, les professionnels, par l'intermédiaire du réseau AGORES, ont décidé de prendre les choses en main pour qu'une méthodologie de travail soit mise en place au niveau national. Nous aborderons ce point dans une prochaine délibération prévue à l'ordre du jour. Le SIVU va devenir un acteur majeur de cette thématique.

Le collectif « cantines sans plastique » était invité et présent. AGORES souhaite travailler en toute transparence.

Madame JAMET :

Mes collaborateurs ont trouvé ce Forum très intéressant.

Monsieur SIMON :

- Fraich'attitude ou la Fête des fruits et légumes frais : elle s'est tenue à Bordeaux le 20 Juin dernier au Jardin Public avec une participation active du SIVU et de certains de ses fournisseurs. Cette manifestation a rencontré un vif succès. L'an prochain, Mérignac envisage de participer à ce type d'action.

Madame MARCHAND :

Il y a quelques années, Mérignac participait à cet évènement mais en localisant les actions dans certaines écoles.

Monsieur SIMON :

Par ailleurs, hier, nous avons eu la visite, au SIVU, de quelques seniors de la ville de Bordeaux. Cela s'est très bien passé. En octobre, nous recevrons les seniors de la ville de Mérignac.

Madame MARCHAND :

Il faut souligner que la présentation des repas à table, pour les seniors de Mérignac, est de bonne qualité.

Monsieur SIMON :

C'est d'ailleurs pour cela qu'il est important de prendre en considération la partie « service des plats » dans les critères d'évaluation de l'offre de restauration : un même plat peut-être diversement apprécié en fonction de la manière dont il est réchauffé et présenté.

Madame CUNY, en réunion à l'Hôtel de Ville de Bordeaux, arrive et prend la présidence de séance.

Délibérations

Accord de progrès social

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Nous allons, au moyen d'un diaporama, vous présenter les principaux enjeux de cette délibération importante. Nous pouvons néanmoins en rappeler les principes :

- pour la première fois depuis la création du SIVU, nous formalisons un document de référence qui fixe un cadre à tous les aspects de l'organisation du travail de notre établissement. Cette construction est d'autant plus importante que nous sommes confrontés à une dynamique de croissance permanente qui impacte très régulièrement notre organisation.
- cet accord a donné lieu à une importante concertation verticale et horizontale, impliquant tous les niveaux hiérarchiques : la Direction, le CODIR, les équipes et les représentants du personnel. Ces derniers ont eu toute latitude pour revenir autant que nécessaire vers la base afin de s'assurer de la compréhension et de l'adhésion de l'ensemble des agents. Cela a permis de poser des engagements réciproques et, nous l'espérons, durables.
- L'ensemble des documents soumis à la validation du Comité Syndical a reçu un avis unanimement favorable des membres du Comité Technique. Une précédente tentative engagée lors de la dernière mandature, bien qu'elle ait permis de réelles avancées en matière de communication interne, n'avait pas obtenu le même succès, du fait d'une concertation insuffisante. L'adhésion sans restriction des partenaires sociaux démontre que la communication a, cette fois-ci, été tout à fait satisfaisante.

Madame JAMET :

Dans ce document, vous n'avez pas annexé de grille d'évaluation type ; est-ce volontaire ?

Monsieur SIMON :

Cela n'a pas été envisagé. La formalisation des entretiens d'évaluation a débuté, au SIVU, il y a 3 ans. Nous avons souhaité que le support soit un outil simple qui laisse une place prioritaire à l'échange et soit accessible tant par les évaluateurs que par les agents. Il est en effet primordial que chacun puisse le comprendre afin de préparer l'entretien de façon efficiente.

De plus, tous les évaluateurs ont été formés, pendant plusieurs jours, avec l'aide d'un cabinet extérieur, à la conduite d'entretien. Nous envisageons d'ailleurs de mettre en place une « pique de rappel », au cours de laquelle les expériences pourront être partagées. Ces démarches ont été présentées en comité technique.

Il est important de préciser que tous les postes sont recensés dans un recueil de fiches de poste validées par les instances. Elles sont collationnées dans un document accessibles dans chaque service et visualisables et imprimables depuis la borne interactive mise à disposition dans le self du personnel. Ce document est actualisé, si nécessaire, à chaque comité technique.

Enfin, l'ensemble des postes est clairement identifié dans l'organigramme. Cela permet à chaque agent de connaître son positionnement hiérarchique et fonctionnel au sein de la structure.

Madame JAMET :

Avez-vous un logiciel de gestion d'évaluation ? Je vous pose cette question car je trouve inadapté, pour ma part, de conduire un entretien professionnel retranché derrière un écran.

Madame VEZIN :

Non, pas encore. Nous allons lancer un marché afin d'acquérir un logiciel SIRH. Cependant, le cahier des charges précise que ce sera notre fiche d'entretien qui sera accessible. De plus, si les différents évaluateurs ont un accès direct à ce module, la plupart des entretiens sont réalisés dans la salle de réunion, donc sans accès à d'autre support qu'une feuille de papier. Le logiciel facilitera donc plus la « mise au propre » de l'entretien et l'élaboration du bilan qui en est fait chaque année.

Madame JAMET :

Je ne comprends pas les différentes dates et indices de révision notés en bas de page de chacun des documents. Chacun est différent des autres.

Madame VEZIN :

Il s'agit d'une volonté de notre part afin que chacun puisse identifier le niveau d'échanges et de concertation qu'a demandé chaque document. La version définitive qui sera remise aux agents sera datée du 1^{er} juillet 2018 et aura l'indice de révision 1.

Madame JAMET :

J'ai relevé que les agents ayant une absence longue maladie ou de longue durée sont exclus du RIFSEEP, pourquoi ?

Madame VEZIN :

Il s'agit de la retranscription de l'ancien régime indemnitaire. Les agents en position de maladie ordinaire depuis plus d'un an, en congé longue maladie ou longue durée perdent le bénéfice du régime indemnitaire et ce, jusqu'à leur reprise.

Par ailleurs, il est précisé que le montant du CIA est déterminé par l'entretien professionnel. Un agent absent depuis plus de six mois, ou entré au SIVU après le 1^{er} juillet, ne fera pas l'objet d'un entretien professionnel. Cette part du RIFSEEP ne lui sera donc pas versée.

Ces deux points ont été partagés avec les partenaires sociaux et n'ont pas fait l'objet de difficulté particulière.

Madame JAMET :

L'accord de progrès social indique que, pour ce qui concerne l'entretien professionnel, la notion de supérieur hiérarchique direct est fonctionnelle et indépendante de considération de grades. Cela veut-il dire que ce n'est pas nécessairement le N+1 qui évalue l'agent ?

Madame VEZIN :

Il s'agit là de préciser un point parfois générateur de confusion dans la fonction publique entre le grade et la fonction. Un agent peut avoir un supérieur hiérarchique qui a un grade moins élevé que le sien.

Cette phrase a donc pour but de lever toute ambiguïté sur le fait que le supérieur fonctionnel, tel que défini dans l'organigramme, est l'évaluateur de l'ensemble des agents placés directement sous sa responsabilité hiérarchique, quels que soient leurs grades respectifs.

Madame CUNY :

Je tiens à remercier le SIVU pour ce travail important. C'est une grande avancée pour l'établissement. Cela représente un travail partenarial d'une grande qualité et témoigne d'une vraie volonté de co-construction, tant au niveau des équipes de cadres, qu'au niveau des partenaires sociaux et de l'ensemble personnel.

Madame MARCHAND :

Je tiens à m'associer aux félicitations d'Emmanuelle CUNY pour l'ensemble des acteurs qui a conduit à son terme cet accord de progrès social. Il s'agit d'un travail de qualité et d'un accord gagnant/gagnant.

Madame CUNY :

Si vous n'avez pas d'autres questions nous allons procéder au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Régime indemnitaire – mise en place du RIFSEEP

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Ce nouveau régime indemnitaire est à mettre en corrélation avec l'Accord de Progrès Social. C'est pourquoi ces points ont été abordés lors de la précédente délibération. En substance, ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux parts :

- La parts fixe, l'IFSE, remplace l'ancien régime indemnitaire complexe et guère lisible. Cette première part est définie par la fonction occupée par l'agent et encadrée par les montants définis pour le cadre d'emploi occupé.
- La part variable et facultative, le CIA, est déterminée par l'engagement professionnel. C'est pour cela que cette part est liée à la possibilité de réalisation de l'entretien professionnel. Elle est mise en place pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Nous allons procéder au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention d'assistance du CDG 33 pour la mise à jour du document unique

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Cette convention nous permet de bénéficier de l'aide du CDG 33 pour la mise à jour du document unique. Il s'agit de l'accompagnement technique du conseiller de prévention, nouvellement désigné au sein du Pôle Ressources Humaines et en période de formation.

Si vous n'avez pas de questions ou observations, nous allons procéder au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le CDG 33 pour une prestation de service mutualisé de médiation

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Cette convention nous permet de bénéficier de l'assistance du CDG 33 pour la mise en place d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre de tout différend portant sur la gestion des Ressources Humaines. Il s'agit là d'une expérimentation à laquelle le CDG 33 a adhéré.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Nous allons procéder au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un Délégué mutualisé à la Protection des Données du Syndicat Mixte Gironde Numérique et d'un agent de liaison du SIVU

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Les évolutions récentes imposées par la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) imposent à chaque collectivité de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Le SIVU ne dispose pas, en interne, de l'expertise nécessaire.

Nous vous proposons d'adhérer à l'offre de service du Syndicat Mixte « Gironde Numérique », collectivité locale, qui a constitué une ingénierie qu'il met à disposition des collectivités afin de leur permettre d'assumer ces nouvelles responsabilités (informer ; conseiller ; contrôler ...).

Il vous est donc proposé de souscrire à ce service et de m'autoriser à désigner le DPD proposé par ce syndicat et l'agent en charge de la liaison et de la coordination interne au SIVU, par arrêté. Dans un souci d'efficacité et de simplicité, nous vous proposons de choisir, en interne, le conseiller de prévention pour exercer ces fonctions.

Madame JAMET :

Cette prestation est-elle payante ?

Madame VEZIN :

Cette prestation sera facturée 3 000 € la première année. Elle comprend la mise en place du process lié à la réglementation. L'abonnement annuel est ensuite proposé au prix de 750 €.

Madame JAMET :

Avons-nous d'autres conventions avec ce syndicat ?

Madame VEZIN :

Non, c'est la première fois que nous travaillons avec eux.

Madame CUNY :

Si vous n'avez pas de questions ou observations, nous allons procéder au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Partenariat, veille technique et scientifique au SIVU

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Cette délibération est importante à plus d'un titre :

- c'est, à notre connaissance, la première fois qu'une cuisine centrale publique met en place un tel dispositif d'accompagnement de ses évolutions techniques en lien avec des institutions scientifiques, des centres technologiques et un réseau de professionnels. C'est quasiment une démarche de « recherche développement »
- le thème est celui des conditionnements dont l'actualité s'est faite l'écho à plusieurs reprises, récemment encore avec le collectif « cantines sans plastique ». Plutôt que d'opposer un matériel à un autre, en stigmatisant les « mauvais élèves » et en encensant maladroitement ceux qui seraient plus vertueux, nous proposons une veille, des expérimentations et de la pédagogie en se donnant le temps nécessaire. Bref ; de la méthode !
- l'intérêt de la démarche est qu'elle va s'effectuer en réseau. D'une part, avec les ressources techniques et scientifiques du territoire mais également avec le réseau AGORES, représentant les cuisines centrales publiques. Le SIVU va jouer un rôle majeur dans cette action au niveau national puisque c'est lui qui est en charge de l'animation du groupe de travail. Nous avons d'ailleurs recruté récemment une chargée de mission, pour une durée d'un an, en charge spécifiquement de ce dossier. Il s'agit d'une personne docteur en sciences politiques, spécialisée dans la problématique des problèmes de santé publique.
- l'objectif est, pour nous, de conforter ce qui doit l'être (la cuisson sous vide par exemple) mais aussi de faire évoluer positivement ce qui peut l'être avec cohérence, pragmatisme et surtout sans opposer la science, la santé des usagers et nos organisations qui se doivent d'être exemplaires, mais ne peuvent pas fonctionner ainsi le « révoluer sur la tempe », sous la pression médiatique.

Le budget de cette opération est conséquent et nous allons nous lancer dans le recherche de financements, étant entendu que nous ne rentrons actuellement dans aucune case ou procédure habituelle. Là aussi, il va nous falloir innover.

Monsieur SIMON :

Nous allons prendre le temps de travailler sereinement. Il fallait, tout d'abord, mesurer la problématique avec le CNRS, organiser le travail d'expérimentation et se regrouper. La cuisson sous vide est mise en cause alors qu'il s'agit du principal outil de nombreuses cuisines centrales dont le SYREC de Gennevilliers ou la cuisine de Nice. Ces établissements sont, comme le nôtre, en tension et ensemble nous allons réfléchir à des alternatives.

Madame JAMET :

Je trouve curieux qu'on prenne maintenant le temps de trouver les bons outils. Il me semble que c'est lorsque la décision de choisir le process de cuisson sous vide a été prise qu'il aurait fallu avoir cette réflexion. Pourquoi personne ne s'est-il interrogé sur les bienfaits ou méfaits de ce process à ce moment-là ?

Monsieur SIMON :

Les avancées de la science sont de plus en plus rapides et, à titre d'exemple, les nano particules migratoires feront peut-être l'objet de nouveaux débats dans quelques années. Il n'est donc pas possible de prévoir aujourd'hui toutes les problématiques de santé qui pourront apparaître dans les années futures. C'est encore plus vrai pour des choix qui ont été faits voilà plus de 15 ans.

Cependant, nous nous devons, en tant que collectivité publique, d'être exemplaires sur ses sujets. Nous ne pouvons donc pas être comptables de faits inconnus lors de décision mais nous nous devons d'être attentifs à ces problématiques et travailler, lorsqu'elles sont avérées, à trouver des solutions alternatives pérennes.

Madame JAMET :

Lorsque l'on parle de perturbateur, il ne s'agit pas juste d'un risque, somme toute faible, de migration. C'est le cumul des migrations qui représente un réel danger pour la santé. La question qui se pose est donc de savoir si le SIVU entend participer à ce risque, même pour une petite partie ?

Monsieur SIMON :

Vous avez entièrement raison et je tiens quand même à rappeler que les repas pris à la cantine représentent seulement 15% de l'ensemble des repas consommés par les enfants chaque année. De plus, la restauration scolaire n'est pas obligatoire et, enfin, le risque zéro n'existe pas. Faire peser toute la contrainte sur la restauration publique est donc sujet à caution.

Madame JAMET :

J'entends bien tout cela, mais le problème se pose de façon plus globale. Outre le risque sanitaire, nous serons confrontés dans un avenir plus ou moins proche à la pénurie de produits issus des dérivés de pétrole. Il paraît donc opportun de réfléchir dès à présent à des solutions pour l'avenir.

Madame MARCHAND :

Il faut quand même contextualiser les choses : lorsque le choix a été fait, en 2000, du process de cuisson sous vide, personne ne parlait de perturbateurs endocriniens. Ce problème a été mis en évidence que très récemment au travers du parabène présent dans les biberons. Je vous rappelle qu'à l'époque, les cuisines, tant de Bordeaux que de Mérignac, étaient obsolètes et qu'il a fallu faire des choix.

Nous pouvons nous réjouir de proposer presque 30% de produits bio actuellement et de participer activement et depuis longtemps au développement d'une politique d'approvisionnement local qui va maintenant être imposée par la loi. Vous ne pouvez pas laisser entendre que nous ne nous préoccupons pas des questions de santé publique.

Madame JAMET :

Je voulais vous signaler une petite erreur sur l'un des documents qui viennent de nous être distribués. Il me semble qu'il y a une incohérence entre les coûts indiqués.

Monsieur SIMON :

Je vous remercie pour cette observation. Il s'agit de documents qui ne sont pas aboutis, c'est pourquoi ils ne sont pas proposés en annexe de la délibération. La responsable du pôle finances, budget, marchés, va également corriger les modalités de paiement proposées. Nous travaillerons donc sur les derniers points à régler avant de les proposer à la signature de Madame la Présidente.

Madame JAMET :

Aurons-nous des subventions de l'Etat ou d'autres organismes ?

Monsieur SIMON :

Nous y travaillons, mais comme je vous l'indiquais précédemment, nous sommes, pour l'instant bloqués par le fait que nous rentrons dans aucun dispositif connu : la recherche et développement n'entre pas dans le champ des compétences facilement admises pour une collectivité locale.

Madame CUNY :

Si vous n'avez pas d'autres questions ou observations, je vous propose de passer au vote. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2017
Approbation du compte administratif 2017
Affectation des résultats
Budget supplémentaire 2018

(Lecture est faite des documents et diffusion d'un diaporama récapitulatif)

Madame CUNY et Monsieur SIMON :

Nous vous proposons d'examiner ensemble ces quatre délibérations conjointement au travers d'une présentation synthétique. Elles concernent toutes la réalisation de notre budget. Les votes s'effectueront bien sûr de façon distincte.

Le compte de gestion 2017 présenté par le trésorier est conforme au compte administratif et met en évidence des résultats globaux de clôture de + 4 358 166,02 €.

Le compte administratif 2017 présente des réalisations globalement conformes aux prévisions. Le nombre de convives a augmenté sur l'année de + 5 %. Cette donnée est à nuancer d'une année sur l'autre en fonction du nombre de jours scolaires qui varie régulièrement (moins 6 jours scolaires en 2018, par exemple). Toutefois, ces bons résultats nous permettent de stabiliser pour la 5^{ème} année consécutive notre prix de vente aux villes, sans l'augmentation de + 1 % envisagée au Budget Primitif, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur SIMON :

Bien que le nombre de repas soit en hausse, la croissance peut être minorée suivant le nombre de jours d'école et le nombre de jours de grève.

Comme les années précédentes, 20 classes supplémentaires devraient être ouvertes à Bordeaux et à Mérignac à la rentrée prochaine.

Cependant, cet accroissement d'activité pourra être compensé par l'arrêt de la livraison des repas au personnel employé par les crèches (environ 100 repas, livrés sur 20 crèches). En effet, cela a un impact important sur l'organisation des tournées pour une livraison, parfois, de 3 repas par site. Cela nous permettra de gérer l'accroissement des classes en réorganisant les tournées et donc sans impacter les frais fixes.

Madame CUNY :

Les résultats de l'exercice permettent :

- de provisionner le risque alimentaire (les coûts de denrées peuvent fluctuer dangereusement)
- de boucler l'autofinancement requis pour l'opération CAP 35 000 et d'annoncer un premier budget d'opération
- de poursuivre notre programme d'investissement courant et de renouvellement du matériel
- de financer l'ambitieux programme de veille technique et scientifique
- d'ajuster en fonctionnement et à la marge quelques crédits d'exploitation sur l'exercice 2018

Le budget Supplémentaire consacre ces orientations avec les inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous propose de passer au vote et, tout d'abord, d'approuver le compte de gestion 2017.

Avez-vous des observations ou des questions ? Non ?

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

(Madame MARCHAND prend la présidence de séance.)

Madame MARCHAND :

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

(Madame CUNY reprend la présidence de séance.)

Madame CUNY :

Je vous propose de passer au vote des délibérations budgétaires suivantes.

L'affectation des résultats 2017 est adoptée à l'unanimité.

Le budget supplémentaire 2018 est adopté à l'unanimité.

Actualisation de la convention cadre avec les associations

Madame CUNY :

L'objet de cette délibération est d'actualiser le modèle de convention que nous avons mis en place avec les associations et dont le principe a déjà été validé par le Comité Syndical.

Cette actualisation porte sur l'instauration de la plateforme de commandes (extranet) entre les établissements et le SIVU qui s'applique également aux associations. L'objectif est de gérer au plus juste les prévisions d'effectifs de convives. Cette procédure déjà en place dans les villes a permis de constater des résultats probants.

Si vous n'avez pas de questions ou observations, nous allons procéder au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrêt du marché des barquettes gastro normes en cellulose et relance

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Nous avons évoqué ce point en début de séance, il s'agit de l'acter maintenant.

Si vous n'avez pas de questions ou observations, nous allons procéder au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Communication

Bilan d'activité

(Lecture est faite du document et diffusion d'un diaporama récapitulatif)

Madame CUNY :

Avez-vous des remarques concernant le bilan d'activité 2017 ?

Madame JAMET :

Pouvez-vous m'indiquer combien de tonnes de plastique sont utilisées par an ?

Monsieur SIMON :

Pas dans l'immédiat mais nous vous communiquerons l'information dans les prochains jours.

Madame JAMET :

Nous ne voyons pas apparaître l'origine des produits conventionnels.

Monsieur SIMON :

Sur la carte des principaux approvisionnements figurent aussi les produits conventionnels. Certains sont labellisés. Actuellement, le Pôle Qualité-Achats essaie de s'adresser à des groupements du Sud-Ouest, notamment pour la viande. Si cela fonctionne, nous devrions pouvoir augmenter la part d'approvisionnement locorégionale. L'idée est d'engager les interprofessions dans cette démarche afin d'établir des cahiers des charges qui faciliteront les réponses des producteurs locaux. Nous nous appuyons déjà sur l'Agence Régionale d'Alimentation et le réseau « COOP de France ». Ce dernier organisme nous a déjà permis de travailler avec plusieurs groupements de producteurs.

La légumerie Elixir, pour laquelle nous nous sommes engagés à être partenaires, est actuellement en période de test. Ce partenariat devrait également nous permettre de nous rapprocher de notre objectif en matière d'approvisionnement local. Nous continuons à nous mobiliser. Il faut cependant prendre en compte le fait que pendant les travaux d'agrandissement, les fermetures successives de nos ateliers nous obligeront à travailler avec plus de produits de l'agroalimentaire durant un certain temps.

Madame CUNY :

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 11 heures 35.